

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 17 novembre 2009

Procès-verbal de la réunion

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	27
Conseillers présents	25
Conseillers représentés	02
Conseiller absent	00

Le mardi dix sept novembre deux mil neuf le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky LAVERDURE, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE.

La séance est ouverte à vingt heures trente en présence de :

M.Pierre EISLER, Mme Martine CORREARD, M. Dominique MASSON, M.Christophe VIGNON, Adjoints.

M.Roland GACHET, Mme Marie-Thérèse BOUCHARD, M.André BARBAN, Mme Roseline BIESSY, M.Bлагоj MATEVSKI, M.René JALLUT, M.François JOUSSE, M.Aziz AZIZ, M.Gérard GIRAUD, Mme Véronique LIBMAN, Mme Nadine THOMAS, Mme Anne VROYLANDT, Mme Cécile MARMONNIER, Mme Catherine REYNIER, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Marielle COUP, Mme Mireille GILIBERT, M. Laurent PERINO, M.Joël GULLON, M.Eric GERMAIN-CARA,

Conseillers absents représentés :

Madame Elisabeth NICOUD représentée par Madame Véronique LIBMAN

Madame Laurence RIEHL représentée par Monsieur Christophe VIGNON

Conseiller absent :

//

Secrétaire de séance :

Madame Véronique LIBMAN

Monsieur le Maire est autorisé à retirer le point n°05 de l'ordre du jour

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Maire est autorisé à retirer de l'ordre du jour le Point n°05.

Point 01 : Finances – rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes – exercices 2002 et suivants

En application du code des juridictions financières, le maire a communiqué à chaque conseiller municipal le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes reçu en Mairie le 9 octobre 2009. L'assemblée a pris connaissance de ce rapport qui devient communicable à toute personne qui en fera la demande.

Point 02 : Finances – vote de bourses à projets

L'assemblée adopte à l'unanimité les aides financières aux projets portés par : 750 € à la Maison des Jeunes et de la Culture pour l'animation en mars « Etant d'Age » et 500 € à l'Office Municipal des Sports pour l'animation en novembre « La Côte en course ».

Point 03 : Finances – indemnités de conseil 2009 pour les receveurs

l'assemblée fixe par 21 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions le taux de l'indemnité de conseil et de budget 2009 allouée au receveur de la commune à 50 %, soit 387.31 € conformément à l'article 2 du décret du 16 12 1983.

Point 04 : Finances – vote des tarifs publics 2010

Les tarifs concernant les droits de place du marché forain, du cimetière, des copies de documents administratifs, de déneigement des voies privées, de location des immeubles communaux, de prêt de matériel, d'occupation des salles communales sont adoptés à l'unanimité.

Point n°06 : Personnel – modification du tableau des effectifs

L'assemblée vote à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet dans le service « achats-mécaniques » du Pôle d'Aménagement Urbain, suite au départ d'un agent dans une autre collectivité.

Point n°07 : Ecole municipale de musique – convention avec l'association APAJH

L'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention avec l'association APAJH pour la mise en place d'un partenariat avec l'école de musique municipale pour l'organisation d'ateliers de percussions et de chants.

Point n°08 : Bibliothèque municipale – demande de subvention au Conseil Général pour l'aide au fonctionnement - année 2009

L'assemblée sollicite à l'unanimité la demande de renouvellement de la subvention départementale au titre de l'aide au fonctionnement des bibliothèques pour l'année 2009.

Point n°09 : Bibliothèque municipale – convention avec l'école communale de Le Mottier

L'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention avec l'école communale de Le Mottier pour le prêt d'une malle de livres de la Bibliothèque municipale.

Point n°10 : Convention de dépôt d'œuvres et d'objets d'art inscrits sur l'inventaire du Fonds National d'Art Contemporain

L'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à signer avec l'Etat une convention de dépôt de 3 œuvres d'art inscrites sur les inventaires du FNAC pour régulariser l'hébergement dans l'hôtel de ville depuis 1935 de ces œuvres initialement déposées au Musée du château.

Point n°11 : Ecoles primaires publiques : financement des projets pédagogiques pour l'année scolaire 2009-2010

L'assemblée se prononce à l'unanimité sur une demande de subvention pour financer les projets pédagogiques des écoles élémentaire Marcel Pagnol et maternelle André Malraux pour l'année scolaire 2009/2010.

Point n°12 : Centre médico scolaire : renouvellement de la convention partenariale

L'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat relatif au financement du Centre Médico Scolaire situé dans nos locaux avec les 52 communes de son ressort géographique.

Point n°13 : SE 38 – présentation du rapport d'activité 2008

Il est porté à la connaissance de l'assemblée le rapport d'activité du Syndicat pour l'année 2008.